



Epargne suite a un divorce

Par **beatricebelette**, le **29/09/2010** à **10:55**

Bonjour,

Je suis en procédure de divorce, au stade de l'appel. Un 1er jugement a été rendu indiquant alternance dans la garde des enfants et règlement des biens communs. Il se trouve que nous remboursions un prêt en commun pour encore 3 ans et à la contraction de ce prêt, il était assorti d'une épargne obligatoire. Mon ex-poux avait à sa charge les prélèvements pour cette épargne. Or depuis 1 an il ne verse plus d'argent sur ce compte mais en plus récupère l'épargne acquise. Le contrat d'épargne étant à son nom que puis-je faire pour faire valoir que pendant les 10 ans précédents j'ai contribué à l'acquisition de cette épargne.

Merci